

## CLUB D'ESCALADE ALTERA ROCCA

### Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2021



Nombre de présents : 27 présents et 7 pouvoirs donnés soit un total 34 participants.

Invités : Michel GOUZE et Nicolas BASTIDE

Le quorum est atteint l'assemblée générale peut avoir lieu.

La séance est tenue par la Présidente, Emilie NESTOLAT, assistée des 3 membres du bureau, Gaël LIZOT, Mickaël BONIN et Sabrina BARIAL, ainsi que de Michel GOUZE.

Début de séance à 19h30

#### ❖ Année écoulée

##### a. Bilan activité

- 96 adhérents au club :
  - 3 arrêts en cours d'année.
- Quelques places restantes dans certains cours mais dans la majorité les cours ont été assez remplis, à l'exception du cours des petits du lundi soir où seuls 2 ou 3 participants se présentaient.
- Un seul accident est à déplorer cette année. Un rappel des consignes de sécurité est fait à tous les adhérents par Michel pour éviter que cela ne se reproduise :
  - Eviter de fonctionner avec des automatismes
  - Avoir une communication claire et nette entre grimpeur et assureur
  - Donner du mou petit à petit et ne pas donner 2 mètres de mou même en relais-vaché
  - Proposition par Michel d'effectuer un atelier de sécurité à la rentrée
- La quasi-totalité des certificats médicaux ont été transmis par les adhérents. Il est rappelé qu'ils sont désormais valides 3 ans et qu'il ne sera donc pas nécessaire de les transmettre à nouveau pour la prochaine inscription, sauf nouvel arrivant ou arrivée à la fin de la durée de validité du certificat (délibération 8/2020)
- 33 adhérents ont acheté le t-shirt du club, il est envisagé de les donner gratuitement l'an prochain.
- Activités prévues non effectuées à cause de la crise sanitaire. Les projets qui étaient prévus seront relancés sur l'année à venir.

#### Vote du bilan d'activité

\* Contre = 0

\* Abstention = 0

\* Pour = 34

## b. Confinement

### ❖ Cours non assurés

- Adultes - nombre cours assurés : 7 (24 annulés)
  - o Nombre sorties falaises de compensation : 10
- Enfants – nombres cours assurés : 15 (16 annulés)
  - o Nombre sorties falaises de compensation : 10

Michel a réagi dès le déconfinement et a proposé des solutions en remplaçant les cours en salle par des sorties falaises. Cela n'a pas satisfait tout le monde, nous en avons bien conscience mais il a fait un vrai effort pour trouver des solutions au mieux avec ce que l'on pouvait faire.

En 2020 le conseil d'administration avait délibéré sur le confinement (Michel non dédommagé) : 25€ par adhérents (délibération 6/2020).

En avril 2021 le conseil d'administration a pris une nouvelle délibération sur le sujet (détails dans la délibération 1/2021) :

- Sorties falaises pour compenser les cours en salle non possibles. ½ jour équivaut à 2 séances, 1 jour équivaut à 4 séances
- Choix du bureau de faire du cas par cas : tenue d'un listing des présents aux sorties
- Calcul de remboursement : 80% (20% : solidarité avec la salle)
  - o Ex : 10 cours (9.60€x10 = 96€) : 76,80€ (-20%) adhérent et 19,20€ Le Pan

### ❖ Rappel de la répartition des cotisations par adhérent (délibération 2/2020) :

La cotisation annuelle est de 340€, elle est calculée sur le nombre de séances par an, soit 31.

- Part fixe gestion du club : 12,40€ pour la gestion et frais divers
- Part fixe sortie en falaise : 30€
- Part salle Le Pan : 4€ x 31 (soit 124€). Il est noté le tarif très avantageux qui est pratiqué depuis la création du club par la salle.
- Part moniteur : 5,60€ x 31 pour les cours et le matériel (soit 173.60€)

### ❖ Solutions proposées

- Remboursements des adhérents

Le club propose donc de rembourser à hauteur de 80% du prix d'une séance (7.68€) le nombre de séances non assurées soit :

- Adulte : 184,32 € (24 cours) si aucun cours en falaise. Si cours en falaise, montant dégressif au prorata du nombre de cours en falaise effectués.
- Enfant : 122,88 (16 cours) € si aucun cours en falaise. Si cours en falaise, montant dégressif au prorata du nombre de cours en falaise effectués.

Le calcul est donc au cas par cas en fonction des cours en falaise effectués.

- Le Pan – paiement solidaire de 20% des séances non assurées : 3410€
  - o Proposition arrondir à 4000€ (pris sur budget des activités non faites cette année)
- Modalités de remboursement des adhérents
  - o Ceux qui ne reviennent pas l'an prochain : remboursement par chèque
  - o Ceux qui reviennent : avoir du montant du remboursement des cours non effectués à déduire de la nouvelle cotisation + 20€ offert (équivalent à peu près à 2 séances) pris sur le budget des activités non faites cette année,

- soit au maximum pour les adultes un avoir de 204,32€ (la cotisation 2021-2022 s'élèvera à 135,68€ (340€-204,32€) (sorties falaises à déduire le cas échéant)
  - soit au maximum pour les enfants un avoir de 142,88€ (la cotisation 2021-2022 s'élèvera à 197,12€ (340€-142,88€) (sorties falaises à déduire le cas échéant)
  - Possibilité de faire un don de cette somme au club, celui-ci délivrera une preuve de don afin de pouvoir déduire cette somme aux impôts (66%)
- **Pour demander le remboursement**, il faudra IMPERATIVEMENT écrire au club à l'adresse [contact@alterarocca.fr](mailto:contact@alterarocca.fr) pour préciser votre choix avant le 31 août 2021. En cas de demande de remboursement, il faudra préciser l'adresse postale d'envoi et l'ordre du chèque. Sans ces informations, le club ne pourra procéder au remboursement. Aucun remboursement ne sera fait après le 31 août ni aucun avoir comptabilisé.

**Vote des modalités de paiements et remboursements suite au confinement**

\* Contre = 0

\* Abstention = 0

\* Pour = 34

**c. Bilan moral et financier**

Le bilan financier de l'année est présenté par Gaël, trésorier.

- Le budget de l'association annuel est d'environ 30 000 €.
- Le montant de l'ensemble des dépenses comprenant : la rémunération du moniteur, la rémunération de la salle, les sorties, le site internet, l'assurance, les frais de vie du club ainsi que le remboursement partiel proposé des adhésions (confinement), s'élève à 27 952,78 €.
- Le résultat des comptes est positif pour un montant de 2 127,22 €.
- Le solde du compte bancaire est positif à hauteur de 5 485,06 € déduction faite des remboursements prévisionnels aux adhérents ainsi que du règlement de solidarité à la salle du Pan.

**Budget prévisionnel :**

- Des demandes de subventions avaient été faites en 2020 avec des projets chiffrés. Les subventions demandées s'élevaient à :
    - a. 1 500 € auprès du Conseil Départemental de Vaucluse. Ils nous ont répondu négativement.
    - b. 1 700 € auprès de la Ville d'Avignon. Nous n'avons pas eu de réponse.
- Il a été décidé de réitérer ces demandes de subvention et de relancer Avignon cet été et au forum pour avoir une réponse.
- Les propositions de projets du club si les subventions sont acceptées (déjà proposées l'an dernier mais non faits) :
    - a. Possibilité d'offrir les t-shirts à tous les adhérents
    - b. Organisation d'un ou des contests
    - c. Participation du club aux stages enfants
    - d. Participation du club aux stages grandes voies
    - e. Participation au financement d'une formation d'initiateur pour les membres intéressés

**Vote du bilan moral et financier :**

\* Contre = 0

\* Abstention = 0

\* Pour = 34

❖ **Saison 2021-2022**

**a. Calendrier :**

- Les cours reprendront à compter **du 20/09/2021 jusqu'au 16/06/2022**.
- Le forum des associations aura lieu le 05/09/2021 sur la Barthelasse.

**b. Inscriptions :**

**Rappel des formalités des inscriptions**

- L'inscription n'est effective qu'à réception d'un dossier complet à savoir : fiche d'inscription du club entièrement complétée et signée (à télécharger sur le site internet), certificat médical de moins de 3 ans sauf si déjà donné en 2020, le règlement joint au dossier.

Le dossier complet doit être envoyé à l'adresse postale figurant sur le site internet du club. L'ouverture des inscriptions est fixée au **05/07/2021**.

**c. Modifications**

Suppression du cours des enfants du lundi 17h30 (peu d'inscrits)

**d. Projets**

- Organisation du contest à l'automne,
- Organisation de la formation d'initiateur (avec la salle du Pan),
- Week-end grandes voies et enfants
- Goodies (écocup, sac à pof...)
- Participation aux associations d'équipements en falaise
- Création d'une bibliothèque de topos

**Vote du programme de la saison 2021-2022 :**

\* Contre = 0

\* Abstention = 0

\* Pour = 34

❖ **Election conseil d'administration**

Le CA peut être composé de 12 adhérents (de 16 ans et plus) maximum.

Il se compose actuellement de : Emilie NESTOLAT, Gaël LIZOT, Mickaël BONIN, Sabrina BARIAL, Eric FUZELLIER, Célia FILIPPINI, Isabelle CAIRANNE, Grégory GIRARDOT, Jean PASTOR, Pierre-Alain LE GAC et Sarah ARNAUD.

Emilie, Gaël, Mickaël, Eric, Sabrina et Sarah arrivent à la fin de leur mandat.

Célia, Isabelle, Grégory et Jean poursuivent leur mandant (qui se terminera l'an prochain).

Est démissionnaire : Pierre-Alain.  
8 places sont donc disponibles.

Se présentent comme candidats pour intégrer le conseil d'administration :

Emilie NESTOLAT

Sabrina BARIAL

Gaël LIZOT

Mickaël BONIN

Eric FUZELLIER

Caroline RAYNAUD

Clément TRUFFAUD

Fabrice HERVY

Loïs BUSSETTA (en suppléant)

**Votes pour l'élection de nouveaux membres du CA :**

\* Contre = 0

\* Abstention = 0

\* Pour = 34

Les nouveaux membres sont élus à l'unanimité. Le conseil d'administration compte désormais 12 membres et 1 suppléant.

## ❖ Election du bureau

Le nouveau conseil d'administration choisit d'élire les membres du bureau durant l'assemblée générale.

Le bureau peut compter 6 membres maximum. Actuellement les membres du bureau sont :

- Emilie NESTOLAT, Présidente (fin de mandat)
  - Gaël LIZOT, Trésorier (fin de mandat)
  - Sabrina BARIAL, Secrétaire (fin de mandat)
  - Mickaël BONIN, vice-président (élu pour encore 1 an)
  - Eric FUZELLIER, vice-secrétaire (élu pour encore 1 an)
  - Jean PASTOR, vice-trésorier (élu pour encore 1 an)
- Non renouvellement :
    - Emilie NESTOLAT, se présente au poste de vice-présidente
    - Sabrina BARIAL
  - Sont démissionnaires de leur poste
    - Mickaël BONIN, se présente au poste de président
    - Jean PASTOR
  - Se présentent :
    - Mickaël BONIN au poste de président
    - Emilie NESTOLAT au poste de vice-président
    - Gaël LIZOT au poste de trésorier
    - Caroline REYNAUD au poste de vice-trésorier
    - Grégory GIRARDOT au poste de secrétaire

**Vote par les membres du conseil d'administration pour l'élection des nouveaux membres du bureau :**

\* Contre = 0

\* Abstention = 0

\* Pour = 12

Les nouveaux membres du bureau sont élus par le conseil d'administration à l'unanimité. Le bureau compte désormais 6 membres.

❖ **Questions / remarques diverses**

- Nicolas nous rappelle que la salle continue à proposer aux adhérents du club l'accès à la salle en illimité au tarif de 140€ de septembre à juin. Il prolonge jusqu'en décembre l'abonnement pour ceux qui l'ont pris l'an dernier, en compensation de la période de fermeture de la salle
- Elodie nous demande de faire un rappel de l'historique du club (création, années d'existence)

**Fin de la séance : 21h00**